

HERBICIDE

UPL France - Tour Voltaire – 1 place des Degrés 92800 PUTEAUX Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - www.upl-ltd.com/fr

En savoir plus sur :

www.adopteunebetterave.com





Efficace sur un grand nombre d'adventices annuelles, notamment : morelle, renouée des oiseaux, renouée persicaire, mouron blanc, ...

Spectre d'activité complémentaire au Phenmediphame : TOTENKA® ou BETTAPHAM®.



Composition: Ethofumésate 500g/L

N° AMM: 2100205

Formulation: Suspension Concentrée SC Famille: Herbicides - Conditionnements: 5L

Groupe HRAC: 15 (benzofuranes)

Aspect et couleur : Liquide - blanc à légèrement jaune. Mode d'action: Absorption foliaire et racinaire – Perturbe croissance méristèmes, division cellulaire et formation

de la cuticule cireuse







POSITIONNEMENTS

Stade : Appliquer TREVI® 500 SC dès la levée des adventices et indépendamment du stade de la betterave.

Dose usuelle: 0,15 a 0,25 L/ha de TREVI® 500 SC en combinaison avec des molécules herbicides complémentaires adaptées à la flore visée.

Fractionnement possible de 3 à 5 applications sans dépasser la dose maximale de 1L/ha/an. De meilleures efficacités seront obtenues fractionnant la dose en plusieurs passages espacés.

Respecter une bonne cadence de traitement entre chaque passage afin de contrôler la flore adventice.



USAGE HOMOLOGUÉ SUR CULTURE DE RÉFÉRENCE	CULTURES RATTACHÉES ET AUTORISÉES	CIBLES	DOSES D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	DAR (jours)
Betteraves industrielles et fourragères*	Betteraves industrielles et fourragères*	Désherbage	1L/ha	1*	Min BBCH 10 Max BBCH 18
Porte graine PPAMC, Florales et Potagères**	Chicorée bisanuelle et mâche	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 00 Max BBCH 30
Porte graine – Betterave industrielle et fourragère**	Porte graine – Betterave industrielle et fourragère	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 00 Max BBCH 30
Porte graine – Graminées fourragères et à gazons**	Ray-grass, fétuque élevée, fétuque des prés Uniquement pour des applications après reprise de végétation	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 21 Max BBCH 30
Porte graine – Graminées fourragères et à gazons**	Ray-grass, fétuque élevée, fétuque des prés Uniquement pour des applications avant repos végétatif	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 00 Max BBCH 14
Porte graine – Graminées fourragères et à gazons**	Pâturin	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 22 Max BBCH 30
Porte graine – PPAMC, Florales et Potagères**	Arroche, Betterave potagère, bette et haricot	Désherbage	1L/ha	1**	Min BBCH 12 Max BBCH 30

^{*} Fractionnement possible avec un intervalle de 7 jours minimum entre applications

Zone Non Traitée Aquatique : 5 mètres - Délai de rentrée (DRE) : 6 heures après traitement. - Ne pas implanter de culture de type légume-racine en cas d'échec cultural. - Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte graines en alimentation humaine ou animale.



OPTIMISER L'EFFICACITÉ EN RESPECTANT LES BONNES PRATIQUES D'APPLICATION

Une application maitrisée

- Un pulvérisateur propre avant le remplissage
- Volume de bouillie de 80 à 150 L / ha

Intervenir sur des adventives aux stades jeunes

Point vert à cotylédons

Composer son mélange en fonction de la flore

- Traitement aux bonnes doses en fonction du stade des adventices
- Ajouter 0,5 L/ha d'huile au mélange herbicide pour régulariser l'efficacité
- · Privilégier l'alternance de matières actives

Utiliser des buses à fentes classiques ou des buses à pastille de calibrage (nombre d'impacts de la bouillie >50/cm²)

Des conditions climatiques favorables

- Hygrométrie > 70%
- Vent inférieur à 19 km/h (règle de force 3 Beaufort obligatoire)

^{**} Fractionnement possible de la dose en 6 applications, à la dose maximale de 0,45 L/ha, sans dépasser la dose maximale de 1 L/ha/an et en respectant un intervalle minimum entre les applications de 7 jours. Usage autorisé dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009.

UPL France - Tour Voltaire - 1 Place des degrés . 92800 PUTEAUX Tel : 01 46 35 92 00 - contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com

UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N° 9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

TREVI® 500 SC: Composition: 500 g/l d'éthofumesate - AMM n° 2100205 · Détenteur Homologation: UPL Europe Ltd · ®Marque déposée

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Plus d'informations sur : www. agriculture.gouv.fr/Ecophyto · Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com.

ATTENTION - H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

